Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212902555-20251201-462025-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN

6, Rue de la Mairie
29260 SAINT-MÉEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres : 13
Présents : 11
Procuration : 00
Votant : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le premier décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Méen, dûment convoqué le 24 novembre, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Louis BEAUGENDRE, Maire.

Etaient présents :
- Mr Louis BEAUGENDRE, Maire
- Mr Jean-Pierre MADEC, Mr Jean-Yves ROUDAUT, Mme Amandine ROLLAND, Mme Marina DOLOU, Adjoints
- Mr Mikaël FLOC'H, Mr Gérard ROUDAUT, Mme Monique LE HER, Mr Joël CONGAR, Mr Yves CAPPELLESSO, Mr Philippe MOTAIS, Conseillers municipaux

Absents excusés : Mr Gaétan THEPAUT, Mr Gildas LE BRAS

Secrétaire : Mr Philippe MOTAIS

Objet **: adhésion de la Communauté Lesneven Côte des Légendes au syndicat mixte Bretagne Mobilités**

La Région Bretagne porte la création d'un syndicat mixte à l'échelle de la Bretagne regroupant la Région et les EPCI, nommé Bretagne Mobilité. Il aura pour vocation de coordonner les services de transports pour développer des solutions alternatives à la voiture individuelle (train, transport collectif, mobilités durables, transport à la demande, covoiturage, …). Ce syndicat est l'outil pour mettre en œuvre le Service Express Régional Métropolitain Bretagne, qui doit pouvoir améliorer les mobilités sur la totalité du territoire breton et faciliter l'obtention de subvention venant de l'Etat.

Le fonctionnement actuel qui a été construit depuis plus de 20 ans sur une logique de coopération volontaire et informelle doit aujourd'hui se structurer et se renforcer au regard de la nouvelle organisation régionale relative aux mobilités, de nombreux EPCI ayant pris la compétence AOM depuis 2021.

La coopération entre les différentes AOM dans le cadre de l'outil syndical s'impose aujourd'hui comme la seule réponse viable permettant de délivrer de nouveaux services et solutions de mobilités, et de trouver collectivement une équation financière viable. Grâce à une fiscalité dédiée et une mutualisation recherchée, celui-ci doit nous permettre de franchir un cap et de mieux répondre à ces enjeux de déplacements si importants pour les habitants de notre territoire.

L'organisation de ce syndicat se fera au travers de 3 échelons territoriaux :
- le comité syndical regroupera toutes les collectivités adhérentes à Bretagne Mobilité. Il aura pour objectif de traiter les sujets « régionaux ».
- le Comité Local de Mobilité (CLM) de la CLCL s'organisera autour du Pays de Brest et de Morlaix. L'objectif est de disposer d'un espace de dialogue politique et technique sur les sujets de mobilités à une échelle pertinente.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212902555-20251201-462025-DE

- les comités interbassins sont des groupes de travail qui pourront être organisés à l'échelle de plusieurs CLM sur des problématiques de mobilité plus large que les frontières administratives des CLM.

Lors de son conseil communautaire du 19 mars 2025, la CLCL a délibéré favorablement à son adhésion au syndicat mixte Bretagne Mobilités. Conformément à l'article L. 5214-27 du code général des collectivités territoriales, il est prévu qu'une telle adhésion soit subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres. La CLCL, par courrier en date du 4 août 2025 sollicite notre avis sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion de la CLCL au syndicat mixte Bretagne Mobilité.

Certifiés conformes les jour, mois & an ci-dessus

Le Maire,
Louis BEAUGENDRE

MAIRIE DE ST-MEEN
R.F.
29260 (Finistère)